

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 911 rendant exécutoire la délibération n° 293/6e L du 1er juin 1966 de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S. fixant le montant des annuités de remboursement au Budget du Territoire par l'Electricité de Djibouti, au titre des investissements F.I.D.E.S.

n° 911

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juin 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la! délibération n° 293/6e L du 1er juin 1966 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis fixant le montant des annuités de remboursement au Budget du Territoire par l'Electricité de Djibouti, au titre des investissements F.I.D.E.S.